

POLITIQUE D'ANTIDOPAGE



Les athlètes qui participent aux tournois de Golf Québec doivent savoir que le Centre canadien pour l'éthique dans le sport (CCES) effectuera sans préavis des contrôles du dopage selon le Programme canadien antidopage (PCA). Pour éviter de violer une règle antidopage par inadvertance, les athlètes devraient suivre les étapes suivantes :

- Consulter DRO Global (www.globaldro.com) afin de connaître les médicaments prescrits ou en vente libre ou les traitements bannis selon la Liste des interdictions de l'Agence mondiale antidopage (AMA);
- Consulter les exigences en matière d'exemptions médicales (www.cces.ca/medical) s'ils doivent utiliser un médicament interdit pour une raison médicale légitime;
- Ne pas utiliser de suppléments ou prendre des précautions avant de le faire. Il est impossible de vérifier les suppléments auprès du CCES ou à l'aide de DRO Global. Un manque sur le plan de la réglementation de la part de l'industrie et du gouvernement empêche de confirmer les ingrédients que contiennent les suppléments. Pour en savoir davantage : www.cces.ca/fr/supplements;
- Consulter les procédures de prélèvement des échantillons : <http://cces.ca/sample-collectionprocedures>.

Pour en savoir davantage sur le dopage, veuillez communiquer avec le CCES :

- Courriel : info@cces.ca
- Appel sans frais : 1 800 672-7775
- Site Internet : www.cces.ca/athletezone

Pour une liste complète des sanctions, des périodes d'inéligibilité et d'autres conséquences potentielles pour infraction des règles antidopage, visitez : <http://cces.ca/anti-doping-sanctions>.